



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Iraq

Question écrite n° 111096

Texte de la question

M. Francis Falala appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la position de la France quant à la condamnation à mort de Saddam Hussein, décidée par le tribunal irakien au début du mois de novembre 2006. Il souhaite connaître la position officielle de la France quant à cette condamnation à mort.

Texte de la réponse

La position officielle de la France quant à la condamnation à mort de Saddam Hussein par un tribunal irakien a été exprimée par le ministre des affaires étrangères le 5 novembre en ces termes : « La France prend acte, au terme du procès de Saddam Hussein, de la sentence rendue par la justice irakienne. Cette décision appartient au peuple irakien. Dans le climat de violence que connaît actuellement l'Iraq, j'espère que cette décision n'entraînera pas de nouvelles tensions et que les Irakiens, quelle que soit leur appartenance communautaire, sauront faire preuve de retenue. En ce qui concerne la peine de mort, la France et l'Union européenne ont une position constante en faveur de son abolition universelle. Nous devons donc avec nos partenaires européens définir prochainement les modalités pour faire connaître cette position aux autorités de Bagdad. »

Données clés

Auteur : [M. Francis Falala](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111096

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12296

Réponse publiée le : 26 décembre 2006, page 13564